

# CONTACTS U.S.C.

LE MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION SPORTIVE DE CRETEIL

## EDITORIAL

### LE SUIVI FINANCIER :

#### UNE DEMARCHE ESSENTIELLE AU BON FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

**L**es Présidents et les Trésoriers sont actuellement en train de préparer le budget de leur association pour l'année 1998.

Ce travail que certains redoutent parfois, n'est pourtant, en fait, que le reflet du projet sportif de l'activité. Quel sera le nombre d'adhérents, quel sera en conséquence le nombre de cadres techniques nécessaires et le volume horaire, quelles sont les compétitions où nous sommes sûrs de participer, quelles sont celles où nous avons des chances d'être qualifiés ? Est-il réaliste de penser que les recettes de l'année passée seront effectives pour le prochain budget ? Voilà autant de questions auxquelles il nous faut répondre. Ensuite, il ne reste plus qu'à traduire ces réponses en francs et le budget est établi.

Bien sûr, il est nécessaire de pratiquer certains ajustements pour que l'évolution des masses financières en jeu reste en phase avec l'évolution des recettes car il est indispensable de conserver un équilibre sans lequel il ne peut y avoir de saine gestion.

Mais le budget n'est pas seulement ce document prévisionnel établi une fois en fin d'année pour satisfaire aux demandes de subvention. Il est et doit être un outil de gestion utilisé tout au long de l'exercice. En effet sa comparaison avec le réalisé (émanant de la comptabilité) faite à intervalles réguliers, permet au dirigeant de s'assurer qu'il n'y a pas de dérapage et, le cas échéant, de prendre des mesures rectificatives s'il s'aperçoit que le budget n'est plus respecté. Plus tôt les mesures sont envisagées, plus elles sont faciles à prendre et leur efficacité n'en est que meilleure.

Une comptabilité tenue à jour régulièrement, une comparaison périodique avec le budget sont les moyens simples et efficaces de bien gérer son association.

L'U.S.C. omnisports est là pour aider les Présidents et les Trésoriers qui souhaitent un soutien ; qu'ils n'hésitent pas à solliciter le Trésorier général ou les permanents afin de préparer le dossier qui leur permettra d'étayer leur demande de subvention.

Jean MASINGUE

Directeur de la publication  
Rédaction/Conception  
Documentation  
Traitement/Réalisation



Camille LECOMTE  
Roger BAUMANN  
Emmanuel TROISSIN  
Jany ROILLAND

UNION SPORTIVE DE CRETEIL - 5 rue d'Estienne d'Orves - 94000 CRETEIL  
Tél : 01.42.07.15.74 - Fax : 01.48.99.61.10

En attendant les amendements et l'aval du Parlement**LE PLAN "EMPLOIS-JEUNES" TEL QU'IL EST PROPOSE**

Martine AUBRY, Ministre de l'emploi et de la solidarité, vient de déposer un projet de loi tendant à favoriser le développement d'activités créatrices d'emplois pour les jeunes. Ce plan "Emplois-jeunes" devrait permettre l'insertion de quelque 350 000 jeunes dans la vie active, grâce à une aide de l'Etat qui, durant une période de cinq années, prendrait en charge 80% des rémunérations, limitées au S.M.I.C. (cotisations sociales comprises).

Le projet gouvernemental s'adresse aux jeunes se situant dans la fourchette 18/26 ans ainsi qu'à ceux de moins de 30 ans qui n'ont jamais travaillé suffisamment longtemps pour percevoir des allocations de chômage. Il leur sera établi un contrat de travail à temps complet ou partiel, à durée indéterminée (C.D.I.) ou déterminée (C.D.D.) pour un maximum de 60 mois.

Les organismes privés à but non lucratif, et par conséquent les associations sportives, seront à même de bénéficier de ces dispositions qui, selon Marie-George BUFFET, devraient aboutir - dans son domaine de compétence - à la création de 8 000 emplois dès la mise en place du programme.

La Ministre de la Jeunesse et des Sports a, par ailleurs, précisé que ces emplois ne nuiraient pas à l'action du bénévolat dont elle déplore - elle aussi - l'érosion, ajoutant pour mieux convaincre que "le développement de l'emploi associatif est un moyen de revivifier le bénévolat". A voir !

Dans son esprit, l'animateur sportif de proximité - appellation retenue - aurait pour mission d'accueillir et d'informer tout type de public, de prendre en compte ses besoins, d'animer des activités sportives et de participer à la gestion de la structure. Le technicien sportif spécialisé serait chargé, quant à lui, de l'encadrement des activités dans une discipline donnée, de l'appui technique aux bénévoles et d'une assistance auprès des structures dans un souci de mutualisation des moyens et des compétences.

D'ores et déjà, plusieurs fédérations se sont montrées fort intéressées par le sujet et quelques (grands) clubs, visiblement sensibilisés par ces nouvelles dispositions, ont sollicité un complément d'information.

L'U.S. Créteil, bien sûr, est au nombre de ceux-ci, que cette perspective ne laisse pas indifférente.

**ASSEMBLEES GENERALES : LA POSE DU POINT FINAL**

Tout changement dans la composition d'un bureau d'association doit faire l'objet d'une déclaration modificative en préfecture.

Cette indispensable formalité - dont l'objectif est de permettre aux tiers de connaître les personnes physiques responsables du groupement, notamment à l'occasion d'assignation en justice - n'est certes pas nouvelle mais nous avons eu, hélas ! la désagréable surprise de constater qu'elle n'était pas systématiquement respectée par nos Associations-membres...

Nous rappelons, par conséquent, qu'il leur est fait obligation de transmettre à la préfecture - en l'occurrence celle du Val-de-Marne, service des associations, avenue du Général de Gaulle, 94011 CRETEIL Cedex - un document, mentionnant, au terme de leur A.G. (ordinaire ou extraordinaire), les nom, prénoms, date de naissance, nationalité, domicile, profession, fonction dans l'association de leurs nouveaux dirigeants.

Un extrait du procès-verbal, constatant l'adoption de la décision de changement, sera joint à la déclaration.

Les associations disposent d'un délai de 3 mois pour procéder à la démarche. A défaut, le groupement concerné encourt sa dissolution assortie, le cas échéant, au plan pénal, d'une amende de 10 000 F (doublée en

cas de récidive) et, au plan administratif, d'une suppression de subvention si l'association - et c'est notre cas - est subventionnée par des fonds publics.

... A méditer !

Un récépissé de déclaration sera délivré par l'autorité administrative à l'issue du dépôt. Indépendamment de ce document officiel, un registre, préalablement visé par ces mêmes autorités, consignera les divers changements de la direction de l'association. Il devra être présenté à toute réquisition des services préfectoraux.

Pour le bon ordre et par souci d'échapper à d'éventuelles carences internes, photocopie du récépissé, accompagné de la composition de la nouvelle équipe de direction, sera adressée au secrétariat de l'U.S. Créteil.

... Dans des délais souhaités performants. Ce dont nous remercions les préposés à cette ingrate besogne administrative dont l'importance n'échappera pas à des dirigeants consommés.

*N.B. - Les associations ne sont pas tenues de faire publier au Journal officiel les changements intervenus dans leur administration ou leur direction, à l'exception des modifications concernant le titre, l'objet ou le siège social, ... ou la dissolution.*

### LA CHASSE AUX PAPILLONS EST (RE)OUVERTE

La fin de l'été semble propice à l'éclosion de ces légers lépidoptères qui élisent plus particulièrement domicile sur les pare-brise des voitures... et, depuis peu, sur celles en stationnement dans la rue (piétonnière) d'Estienne d'Orves, interdisant, le cas échéant, l'accès aux garages des riverains. Ceux-ci viennent de faire part de leur infortune au premier magistrat de la Ville qui a, illico, missionné ses plus zélés fonctionnaires pour mener une action répressive de fort bon niveau. Inutile, par conséquent, d'escompter une remise de peine grâce à quelque relation municipale...

En revanche, pour garder l'esprit serein et le solde bancaire intact lors d'une visite au siège de l'U.S.Créteil, il paraît judicieux de garer son véhicule au parking - lui aussi municipal - qui à quelques encablures de l'U.S.C. (rue Pierre Brossolette) offre ses 220 places... et la gratuité des deux premières heures. Au delà, il en coûte 5 F. par heure de stationnement, sachant que de 19 heures à 8 heures l'occupation des lieux est proposée à titre gracieux.

A chacun(e) de choisir le bon créneau à condition, bien entendu, qu'il soit compatible avec l'objet de la démarche à faire à l'U.S.C.

### NOUVELLES EQUIPES DE DIRECTION

Au terme de l'Assemblée générale 1997/1998, Angelo BLANCO a succédé à Jean-François FRANCISCI à la présidence de l'Association-membre Tennis de table. Ce dernier occupera, désormais, les fonctions de vice-président aux côtés de la secrétaire, Jacqueline SI-NOPE et du trésorier François LAURENT.

Avec charme et fermeté, Dominique SEVESTRE plongera, à nouveau, dans la mêlée. Elle a, en effet, été réélue présidente du Rugby cristolien et sera assistée dans son nouveau mandat par ses deux vice-présidents : Gilles HANQUIEZ et Didier VERIN auxquels se sont joints Etienne CHAMPAGNE et Bernard COSTEMALE, respectivement secrétaire et trésorier.

Depuis les premiers jours de la rentrée l'activité "Cyclisme" est placée, par délégation du Président général, Camille LECOMTE, sous l'autorité d'un président de tutelle. En l'occurrence le secrétaire général.

Supervisé par Jean MASINGUE, trésorier général, le suivi administratif et budgétaire sera assuré par Emmanuel TROISSIN, directeur de l'U.S.C. tandis que l'animation sportive, contrôlée par la commission technique - intervenant Merry SAINT-GENIES a été confiée à Hervé DAGORNE, actuel directeur sportif, en collaboration avec Armand MARALDO, démissionnaire de la présidence mais néanmoins impliqué dans une fonction de manager.

Indépendamment de cette cellule de gestion, l'équipe d'animateurs de l'A.M. cyclisme pourra être sollicitée en fonction des compétences respectives de ses membres et dans la mesure, bien sûr, où ceux-ci entendent poursuivre leur action au sein de l'association.

Dans la perspective d'accélérer le redressement financier - objectif prioritaire - l'activité de l'A.M. sera réduite, jusqu'à résorption du déficit antérieur, à l'animation d'une authentique école de cyclisme privilégiant l'initiation et le perfectionnement technique des jeunes. La structure est en cours d'étude et le budget qui lui sera affecté conditionnera sa dimension.

La pérennité de l'activité est subordonnée à son respect.

### "TOUT CRETEIL COURT" FETE SES 10 ANS ... FETEZ-LES, VOUS AUSSI !

Le dimanche 12 octobre prochain, les traditionnelles foulées de l'U.S. Créteil proposeront leur 10ème édition.

Dès 10h.30, sur 2 km, la "Cristoenfants" réservée aux jeunes, garçons et filles, de 8 à 13 ans, ouvrira les hostilités. Elle fera place à 11h. à la "Cristolafête" qui permettra à des équipes de 5 concurrent(e)s, non affilié(e)s à la Fédération française d'Athlétisme, de s'exprimer sur une boucle longue de 7km. Enfin, à 14h. les 15 km de la "Cristolapex" offriront l'occasion aux passionnés de la course de fond de se mesurer au chrono... et, accessoirement, à leurs quelque 1200 adversaires.

Départs et arrivées s'effectueront au Parc municipal des sports, là où se déroulera, au terme de cette journée souhaitée estivale, la phase conviviale.

... Celle qu'il importe aussi de ne pas manquer.

### PODIUM D'INTERSAISON

Président de l'A.M.Lutte, Alain BERTHOLOM avait confié à Merry SAINT-GENIES - es qualités - le soin de présenter au cinéma du Palais les équipes de lutte (libre et gréco) qui s'illustrèrent la saison passée... et entendent bien rééditer leurs exploits tout au long de celle à venir.

Une chaleureuse ovation leur fut offerte par les inconditionnels de cette antique discipline et par un parterre représentatif des instances locales et départementales : André MAURIN, Maire adjoint chargé des sports, Franck DUMONTEL, représentant le Député-maire, Frédéric MANSUY, Directeur départemental Jeunesse et Sports ainsi que Catherine THEVES, sa collaboratrice ; Colette DELOT, déléguée par le C.D.O.S. et, bien entendu, le Président général de l'U.S.Créteil, flanqué de sa "garde rapprochée".

Un long métrage vidéo d'Harold BECKER, "Crazy for you" (fou de toi), mettant en évidence les incontestables difficultés à mener en parallèle une carrière sportive et une aventure sentimentale - ou considérée comme telle outre-atlantique - prolongeait cette soirée que clôturait, ainsi que le veut la tradition, un pot de l'amitié.

### CARTE BELIER : DE LA DOUCEUR DANS LE DECOLLAGES

Selon les premiers échos, la carte "Bélier" échappe aux grandes bousculades. La raison : les adhérents des A.M. n'auraient été que sommairement informés - dans le meilleur des cas - de son existence et à l'évidence des avantages qu'elle offre.

En revanche, celles et ceux qui l'ont utilisé en redemandent.

### A CARTONS PLEINS

L'O.M.S. et l'U.S.C. se sont associés pour mettre sur pied un méga-loto qui réunira adhérents et supporters des deux associations cristoliennes le

SAMEDI 4 OCTOBRE 1997

dès 20 heures à la salle des fêtes Georges Duhamel.  
Les lots seront nombreux... et le public aussi !

## SURVOL

LE STADE DE FRANCE EST (PRESQUE) PRET

Débuté en mai 1995, l'arène dyonisienne est en voie d'achèvement. Elle sera opérationnelle fin novembre bien que la première rencontre, un match amical entre l'Espagne et la France, soit programmée le 28 janvier 1998. Si les délais ont été (bien) tenus, il faut être plus réservé en ce qui concerne le budget d'investissement qui pourrait réserver de désagréables surprises. Aux contribuables, bien sûr.

Le F.N.D.S. A NOUVEAU AMPUTE

Le budget 1998 de la Jeunesse et des Sports, en cours de discussion, s'établit à 2 902 millions de francs contre 2 929 millions cette année. Rien de dramatique si l'on considère qu'en 1997 la construction du Stade de France intervenait à hauteur de 213 millions.

Par contre, 91 millions de francs seront prélevés sur le F.N.D.S. afin de couvrir les frais de rénovation des stades retenus pour les matches qualificatifs de la Coupe du Monde de football. De telles ponctions sont monnaie courante, désormais. Elles privent le sport de masse de ressources qui, par vocation, devraient lui être attribuées.

MICHEL LEBLANC A MATIGNON

L'ancien Président général de l'U.S.C. a été récemment appelé par le Premier ministre, Lionel JOSPIN, pour occuper, au sein de son Cabinet, le poste de conseiller technique chargé des sports. Flateur, non ?

Prochaine étape, l'Elysée !

... ET YVES CHAPLAIS RUE OLIVIER DE SERRES

Comme pour confirmer que le sport cristolien n'a jamais manqué de valeurs sûres, Yves CHAPLAIS, ancien Directeur des sports de la Ville de Créteil, a été sollicité par Marie-George BUFFET pour rejoindre le groupe de travail appelé à modifier la loi sur le sport.

TENDANCE A LA HAUSSE

Les animateurs de la récente "Broc sport" semblent satisfaits. La 5ème édition a été plus fréquentée que les précédentes et l'affluence aux stands mis à la disposition des A.M. ne s'est jamais démentie tout au long de l'après-midi. Les inscriptions ont afflué laissant augurer d'effectifs en augmentation sensible pour la présente saison.

FORMATION DE DIRIGEANTS

Le C.D.O.S. du Val-de-Marne propose un cycle de formation en direction des dirigeants sportifs bénévoles. Thèmes retenus : le montage des dossiers de subventions, le suivi médical, la diététique sportive, la comptabilité, la fiscalité, la responsabilité civile et pénale. Frais de participation : Fr. 250 pour le cycle complet ; Fr. 50 pour un thème particulier. Parallèlement, une formation aux premiers secours permettra aux postulants d'obtenir l'attestation délivrée par la Protection civile, témoignant de leur niveau de compétences. La participation aux frais a été fixée à Fr. 200.

Contact : 01.48.99.10.07

"L'EQUIPE" PERD DE L'AUDIANCE"

Selon une enquête menée par "Ipsos". Le quotidien du sport aurait perdu quelque 100 000 lecteurs en un an. C'est énorme et insolite compte tenu de sa progression régulière... antérieurement au sondage. L'Equipe reste toutefois largement en tête des quotidiens nationaux devant Le Monde, Aujourd'hui, Le Figaro et Le Parisien.

## SPRINTS

CARQUOIS TRICOLORE

L'U.S. Créteil continue d'engranger les titres. Le dernier en date est celui de Championne de France, catégorie "seniors", conquis par Sylvie FOURDAN, brillante représentante de l'A.M. Tir à l'arc.

... à qui nous adressons nos félicitations.

BOUQUET FINAL... PEUT ETRE LE DERNIER OFFERT PAR NICOLAS FRITSCH A L'U.S. CRETEIL

Sur l'autodrome de Linas-Monthléry, l'U.S. Créteil Cyclisme a tiré un spectaculaire feu d'artifice à l'occasion des challenges du C.I.F. qui clôturaient, en quelque sorte, la saison 1997.

Ce fut d'abord Nicolas FRITSCH qui remportait en force l'épreuve réservée aux "Nationaux" tandis que Sébastien TALABARDON accédait à la 3ème marche du podium. Yohan BOUTELOUP, pour sa part, triomphait en série "Régionale" et, afin de ne pas être en reste, Benoist CAMALET et Guillaume DIOT réalisaient le doublé en catégorie "Benjamins".

La relève est assurée !

IMAGES DE MARQUE

A quelques jours d'intervalle, "Le Parisien" a publié une double page couleurs de l'équipe fanion du football et du handball cristoliens. Consciente de l'impact de l'opération, l'U.S. Créteil suggère au quotidien régional de véhiculer de la même manière l'image de ses 25 autres associations-membres.

Il n'est cependant pas prouvé que le tirage sera, pour autant, en augmentation...

Dernière minuteCIRCULATION ALTERNEE

La mise en place du dispositif antipollution concerne, en Val-de-Marne, les communes de Charenton, Gentilly, Ivry, Le Kremlin-Bicêtre, Saint-Mandé et Vincennes. Créteil échappe donc, présentement, à la réglementation en vigueur.

L'arrêté interministériel précise que sont concernés par les mesures de circulation alternée :

- Les véhicules à moteur de toutes catégories dont le numéro minéralogique se termine par un chiffre pair. Ils ne pourront circuler que les jours pairs.

- Ceux dont le numéro se termine par un chiffre impair ne pourront, eux, circuler que les jours impairs.

Ces mesures restrictives sont mises en oeuvre dès le lendemain du jour où elles ont été annoncées par les médias (au plus tard avant 20 heures). Elles couvrent une plage s'étendant de 5h30 à 24h.



Durant ces périodes, l'accès aux transports en commun sur les communes concernées sera gratuit. L'A.86 est exclue de cette réglementation dont le non-respect expose les contrevenants à une amende forfaitaire de 900 F.

... une lourde pénalité à laquelle il importe de se soustraire.